

Date limite
d'inscription :
15/02/2012

Participez à l'événement mondial des biotechnologies !

Quatre jours de conférences, de networking et trois jours de salon.

Le BIO est le rendez-vous incontournable des acteurs et des experts du domaine des biotechnologies dédiées à l'agroalimentaire, la santé et l'environnement.

Pourquoi participer au Bio 2012 ?

- Doter votre entreprise d'une visibilité internationale : 15 000 visiteurs venus du monde entier.
- Découvrir les dernières innovations, les nouvelles tendances, les meilleures pratiques : plus de 2 400 exposants et 125 conférences et ateliers.
- Etablir des partenariats d'affaires : plus de 25 000 rendez-vous individuels organisés dans le cadre du «Partnering».

Rejoignez la délégation

Rejoignez le collectif breton sur le pavillon France en tant qu'**exposant** et/ou **conférencier** et bénéficiez de l'accompagnement Bretagne International.

Le pavillon France sera divisé en espaces régionaux non cloisonnés, où vous pourrez exposer sur des **stations de travail**. Des **stands individuels** seront également disponibles, hors espaces régionaux.

Pour assister aux **conférences** et prendre part aux nombreux événements en marge de celles-ci, vous devrez réserver un des **pass** proposés en page 2.

En tant que conférencier, vous aurez aussi la possibilité d'accéder au «Partnering». Il s'agit de rendez-vous individuels avec les industriels des biotechnologies, des secteurs pharmaceutiques, institutions de recherche et investisseurs du monde entier. Les rendez-vous sont pris en amont du salon à l'aide d'un logiciel en ligne et se tiennent en marge du salon et des conférences dans des espaces dédiés.

Plus d'informations: <http://convention.bio.org/businessforum/>

Tarifs salon & conférences

Bretagne International, en collaboration avec UbiFrance, vous propose de participer au BIO sur le pavillon France.

Les formules incluent les prestations de l'encadré ci-contre.

Votre participation en tant qu'exposant :

Formule Station de travail clés en main : 3 200 € HT*

1 tablette, 1 meuble de rangement, 1 panneau séparatif pour support graphique ou écran plasma, 2 tabourets, 1 corbeille à papier, moquette, nettoyage. Subvention du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de 2 888 € déjà déduite.

>>>

Bretagne International,
votre interlocuteur qui
s'occupe de tout
et vous apporte...

> une logistique simplifiée

- stand clés en main
- aide à la réservation (voyage, hébergement, visas...)
- accompagnement sur place
- accès à l'espace Bretagne International (internet, réserve commune, espace B2B...)
- badges pour les visiteurs

> des coûts minimisés

- négociation du prix des stands
- prépaiement des factures
- formules adaptées à tous les budgets
- déduction des subventions envisagées dès la facturation

> une visibilité accrue

- emplacement privilégié
- communication renforcée (catalogue Bretagne International, fiches personnalisées...)
- force du collectif breton

> plus de convivialité

- networking avec les participants bretons
- accès à l'espace Bretagne International (boissons/collations)
- soirée Bretagne International pour 1 personne/société

Formule Stand de 9 m² clés en main : 5 500 € HT*

Moquette et cloisons, 1 prise électrique, 1 enseigne, 1 table, 3 chaises, 1 meuble de rangement, 1 présentoir à documents, 1 corbeille à papier, spots et nettoyage. Subvention du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de 3 378 € déjà déduite.

Votre participation en tant que conférencier :

Formule Conférencier : 1 200 € HT*

Accès au pavillon France et parution dans la communication, 1 Full Convention Access (valeur 1 695 \$). Vous pouvez aussi bénéficier d'un tarif préférentiel sur le Partnering de 300 \$ au lieu de 600 \$.

Formule Partnering : 300 \$* avant le 06/05

Rendez-vous individuels pris en amont du salon via un logiciel en ligne. Les rendez-vous se tiennent en marge du salon et des conférences dans des espaces dédiés. Vous devez impérativement avoir un pass conférence pour y accéder.

Options :

Soirées BIO : lundi*, mercredi* ou les 2 soirs* : tarifs à confirmer

L'organisateur met en place 2 soirées hors exposition le lundi et le mercredi où peuvent se rendre les exposants et conférenciers.

Test sur l'offre en amont du salon : 1 500 € HT

Sélection de vos prospects potentiels et présentation de votre offre commerciale. Remise d'une synthèse des réactions recueillies.

Coaching communication en amont du salon : 600 € HT

Améliorez l'impact de votre présentation en l'adaptant aux codes américains : réflexion avec l'entreprise sur le contenu et le message à délivrer en fonction du public visé et sur le support de communication ; conseils liés à la présentation. Attention 4 places disponibles.

Relance des contacts pendant 1 mois : 600 € HT

Les bureaux UbiFrance s'engagent à relancer les 10 contacts américains et/ou canadiens initiés au cours du salon.

Nouveauté 2012 autour du salon :

Visite du NEIDL : 600 € HT*

Visite à Boston du National Emerging Infectious Diseases Laboratories organisée par UbiFrance.

Autres visites : tarifs*, nous consulter

Selon votre intérêt, nous vous proposons la visite du WHOI (Woods Hole Oceanographic Institute de Harvard) et/ou du MIT (Massachusetts Institute of Technology) et/ou d'entreprises. N'hésitez pas à nous contacter afin d'affiner la liste des établissements et entreprises que vous souhaiteriez découvrir.

Dîner showcase : tarif à confirmer

Nous planifions, le dernier jour du salon, un dîner B2B avec présentation de chacune des entreprises bretonnes présentes.

*Subvention du Conseil régional de Bretagne non déduite, sous réserve d'éligibilité et d'obtention.

Subvention du Conseil régional de Bretagne

Les entreprises bretonnes participantes, éligibles aux aides régionales, pourraient bénéficier d'une aide du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 30 % des frais de participation engagés et des frais de voyage pour une personne maximum par société (vol classe économique + hôtel). Cf. Conditions générales de vente - points I & J.

Logistique voyage

Notre agence de voyages partenaire vous fera parvenir une offre comprenant les vols A/R et l'hébergement. Les dates de voyage proposées ne seront qu'une suggestion et pourront être modifiées en fonction de vos agendas. Nous vous invitons à contacter l'agence de voyage dès réception de son offre pour effectuer vos réservations. Si vous préférez réserver auprès d'une autre agence et dans le cas où vous seriez éligible et si l'aide régionale se voyait confirmée, merci de bien demander une double facturation (70 % à l'ordre de votre entreprise et 30 % à l'ordre de Bretagne International). [Pour plus de précisions, nous contacter.](#)

Un partenariat :



Engagement de participation à nous retourner avant le 15/02/2012
Fax : 02 99 25 04 00 ou e.mail : a.gentil@bretagne-international.com

VOS INTERLOCUTEURS POUR CETTE MISSION

Adrienne GENTIL
Chef de Projets Actions Collectives
Tél. : 02 99 25 04 37
a.gentil@bretagne-international.com

Aline REQUET
Assistante
Tél. : 02 99 25 04 25
a.requet@bretagne-international.com



Avec le soutien
du Conseil régional
de Bretagne

Engagement de participation à nous retourner avant le 15/02/2012
Fax : 02 99 25 04 00 ou e.mail : a.gentil@bretagne-international.com

Vos coordonnées

Société :
 Activité :
 Contact pour cette mission : Fonction :
 E.mail du contact :
 Participant(s) à cette mission : Fonction :
 E.mail du participant : Mobile :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Fax :
 Site web :
 Adresse de facturation, si différente :
 Code postal : Ville :

Champs obligatoires déterminant ou confirmant votre éligibilité à l'éventuel soutien financier régional :

N° siret : Code NAF : Date de création de l'entreprise : / /
 Effectif actuel : Chiffre d'affaires : C.A. export :
 Appartenance à un groupe : oui non - si oui, C.A. du groupe : Effectif du groupe :

Votre participation

- Formule Station de travail clés en main : 3 200 € HT*
- Formule Stand de 9 m² clés en main : 5 500 € HT*
- Formule Conférencier : 1 200 € HT*
- Formule Partnering : 300 \$* avant le 06/05
- Soirées BIO : les 2 soirs lundi mercredi : tarifs* à confirmer
- Test sur l'offre en amont du salon : 1 500 € HT
- Coaching communication en amont du salon : 600 € HT
- Relance des contacts : 600 € HT
- Visite du NEIDL : 600 € HT*
- Autres visites, intérêt : WHOI MIT visites d'entreprises
 autres intérêts :
- Dîner showcase : tarif à confirmer
- Frais de dossier : 126 € HT (150,70 € TTC)
- Notre société ne participera pas au BIO
 (merci de cocher cette case afin d'éviter toute relance téléphonique inutile)

*Subvention du Conseil régional de Bretagne non déduite, sous réserve d'éligibilité et d'obtention.

Pour l'édition du catalogue et des fiches personnalisées, vous fournirez à Bretagne International avant le 15/04/2012

- 1 descriptifs de votre activité en anglais (100 mots maximum)
- votre logo (ai, eps, pdf ou jpg 300 dpi)
- des photos (jpg 300 dpi) de votre activité

Si vous n'êtes pas déjà adhérent de l'association Bretagne International, par cet engagement de participation, vous pouvez bénéficier d'une adhésion. Souhaitez-vous devenir membre de Bretagne International et ainsi bénéficier des avantages attachés à cette adhésion ? oui non - Si oui, le montant de la cotisation annuelle de votre 1^{ère} adhésion (125,42 € HT) sera déduit de la facture d'acompte relative à cette prestation.

Votre participation :
règlement de l'acompte de 50 %

Prestations choisies :
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 Total : € HT
 TVA 19,6 % : €

Montant des prestations si < 750 € HT :
 € TTC
 Acompte de 50 % : € TTC
 Acompte à régler à réception de la facture :
 € TTC

Montant des prestations si > 750 € HT :
 € TTC
 Acompte de 50 % : € TTC
 Frais de dossier : +150,70 € TTC
 Acompte à régler à réception de la facture :
 € TTC

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

La réception par Bretagne International de votre engagement de participation dûment complété, daté et signé, rend exigible le paiement de la totalité de vos frais de participation à la mission collective. En cas d'annulation ou de modification de votre participation, votre engagement de participation est conditionné aux points B et H des conditions générales de vente ci-jointes.

Conditions générales de vente

Missions collectives

- A** La réception par Bretagne International du seul engagement de participation signé de la structure participante, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celle-ci, au titre de sa participation à la mission collective. Cet engagement doit être dûment complété, daté et signé et met en application, dès sa réception, le point H qui décrit les conditions d'annulation et de réduction de surface.
- B** Règlement et déduction des aides régionales
Le règlement d'un premier acompte de 50 % du montant TTC est à adresser à Bretagne International dès réception de la facture.
• Pour les structures non éligibles à l'aide du Conseil régional de Bretagne :
La facture du solde de la mission sera adressée avant le salon. Son règlement conditionnera la participation effective de la structure.
• Pour les structures éligibles à l'aide du Conseil régional de Bretagne :
Une facture de deuxième acompte pourra être présentée en cas d'attente de validation d'attribution de l'aide du Conseil régional de Bretagne. Son règlement conditionnera la participation effective de la structure. Après la validation d'attribution de l'aide du Conseil régional de Bretagne, le montant de l'aide régionale sera déduit de la facture de solde. En tout état de cause, toutes les factures devront être acquittées avant le début de la mission.
- C** Merci d'adresser votre paiement :
• par virement au nom de Bretagne International, IBAN FR76 30003 01756 00050043822 83, ouvert à la Société Générale, Rennes Beaugard ;
• par chèque bancaire à l'ordre de Bretagne International à nous faire parvenir avec l'original de l'engagement au 16 C rue de Jouanet, CS 20834, 35708 Rennes cedex 7.
- D** La surface préréserve pour le pavillon Bretagne International étant limitée, les participants seront enregistrés par ordre d'arrivée des engagements de participation accompagnés du chèque d'acompte. Bretagne International se réserve le droit de refuser les inscriptions et d'en informer la société dès que la surface octroyée au pavillon Bretagne International sera entièrement attribuée.
- E** Le nombre d'angles de l'espace Bretagne International étant bien évidemment limité, l'attribution de ces angles se fera en tenant compte de l'ordre d'arrivée des engagements de participation et des contraintes d'aménagement du pavillon. Dès finalisation du plan définitif du pavillon collectif, Bretagne International adressera au participant le plan d'implantation du stand qui lui aura été attribué.
- F** Bretagne International se réserve le droit de faire supprimer ou modifier des installations qui nuiraient à l'aspect général du pavillon, aux bonnes lisibilité et visibilité de chaque exposant ou gêneraient les exposants voisins.
- G** Bretagne International se réserve le droit d'annuler la mission collective dès lors que son organisation devient impossible. Dans ce cas, les acomptes perçus par Bretagne International feront l'objet d'un remboursement immédiat.
- H** En cas d'annulation ou de réduction de surface du participant :
• plus de 3 mois avant la mission collective, la seule réception de l'engagement de participation signé fera que l'acompte facturé, versé ou non, restera acquis ou dû à Bretagne International ;
• moins de 3 mois avant la mission collective, la totalité du paiement, y compris le montant des commandes supplémentaires, restera acquis ou dû à Bretagne International et fera l'objet d'une facture qui sera adressée au participant avant la mission, déduction faite de la facture d'acompte ;
• cependant, dans la mesure du possible, Bretagne International mettra tout en œuvre pour obtenir une réduction de ces coûts ; tout éventuel arrangement faisant alors l'objet d'un avoir auprès de la structure participante ;
• la subvention régionale ne sera pas accordée à une entreprise ayant annulé sa participation.
- I** Subvention régionale envisagée : pour certaines missions collectives, Bretagne International se chargera de faire une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bretagne. L'aide pourra atteindre 30 % des frais engagés : coût de participation, droits d'inscription, m², aménagement, hébergement et vols A/R en classe éco (pour 1 personne max/entreprise). A noter que 5 entreprises bretonnes éligibles au minimum et domiciliées sur au moins deux des quatre départements bretons doivent participer à la mission collective pour que la demande de subvention fasse l'objet d'une instruction par le Conseil régional de Bretagne.
- J** Critères d'éligibilité aux aides régionales :
• être une PME-PMI créée depuis plus d'un an ;
• avoir son siège social en Bretagne ;
• être saine financièrement et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
• employer moins de 250 personnes ;
• avoir un C.A. inférieur ou égal à 50 millions d'euros ;
• ne pas dépendre à plus de 25 % de groupes de plus de 250 personnes et dont le C.A. est supérieur ou égal à 50 millions d'euros ou dont le bilan est supérieur ou égal à 43 millions d'euros ;
• être du secteur productif et tertiaire industriel, du négoce et des services aux entreprises - à l'exclusion des organismes financiers et des sociétés de promotion immobilière ;
• les entreprises du négoce éligibles doivent avoir leur siège social dans la région et commercialiser au moins 80 % de leur C.A. à partir de produits fabriqués en Bretagne ;
• ne pas avoir reçu l'aide régionale plus de 3 fois pour un même salon en tant que visiteur et/ou exposant.
- K** Les entreprises n'ayant ni siège social ni implantation industrielle ou commerciale en Bretagne doivent s'acquitter du montant total de la prestation à réception de la facture.

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise